



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

acier

Question écrite n° 48878

Texte de la question

L'inquiétude des acteurs du bâtiment et des travaux publics en raison de la hausse spectaculaire des prix sur les aciers et les produits dérivés, enregistrée depuis le début de l'année 2004, est particulièrement vive. En effet, les augmentations annoncées par l'ensemble des fournisseurs atteignent près de 30 % et pénalisent fortement la filière du bâtiment, notamment les architectes. Cela se traduit par des allongements de délais de livraison, des pénalités de retard et des augmentations de coût d'assurance sur les marchés. La maîtrise d'ouvrage elle-même n'est pas épargnée par cette crise. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le marché mondial de l'acier a connu fin 2003 un net regain en termes de demande ce qui a eu pour conséquence une hausse importante et brusque des prix des aciers. Il convient de rappeler que les prix de l'acier s'ajustent au niveau mondial, ce qui a contribué au maintien de niveaux de prix élevés dans toutes les zones d'échange, notamment au sein de l'Union européenne sur le premier semestre de 2004. Toutefois, depuis la fin de l'année 2004, un processus d'ajustement est intervenu dû à un léger infléchissement de la demande mondiale d'acier, en Chine notamment. Au cours de la période de tension sur les prix, le Gouvernement a mené plusieurs actions. En premier lieu, la France a demandé dès la fin 2004 à la Commission de mener une analyse approfondie des déséquilibres qui se sont fait jour sur le marché de l'acier, afin de déterminer les mesures qui pourraient permettre de faire face à la situation, en particulier des contacts bilatéraux avec la Chine, l'Ukraine et la Russie pour ce qui concerne les ferrailles, matières premières indispensables à la production d'acier. Sur la base de cette proposition, la Commission a engagé des négociations qui ont abouti sur plusieurs dossiers. Un accord est intervenu avec la Chine pour sécuriser les approvisionnements en coke de l'Union européenne en 2004 et reconduire les mêmes garanties en 2005. La Commission poursuit actuellement ses discussions avec ce pays en vue d'obtenir un aménagement durable de son système de licences à l'exportation du coke, dans un objectif de long terme. En ce qui concerne les discussions avec la Russie et l'Ukraine, des accords ont été conclus avec ces deux pays qui ont débouché sur la mise en place de nouveaux quotas de produits sidérurgiques plus adaptés à la consommation d'acier de l'Union européenne à 25 pour les années 2005 et 2006. En ce qui concerne la situation sur le marché français, les services concernés ont été attentifs à l'exercice correct de la concurrence dans le secteur de la distribution d'acier en France. Une table ronde a également été organisée en 2005 avec les secteurs consommateurs d'acier et les distributeurs. Fin 2005, la situation semble stabilisée avec des prix qui ont retrouvé des niveaux comparables à ceux du début de l'année ; ces niveaux se situent bien en dessous de ceux qui prévalaient encore en milieu de cette même année. Cependant, il faut souligner que les bouleversements intervenus en 2004 ont un caractère structurel : la baisse tendancielle des prix observée depuis vingt ans, jusqu'au début des années 2000, est vraisemblablement aujourd'hui enrayée et la situation sur le marché de l'acier, dans les années à venir, sera très certainement davantage corrélée aux prix des matières premières.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48878

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8045

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1855